

Une journée au Centre national de gérontologie et de gériatrie de Melen

SNN

Libreville/Gabon

A notre arrivée sur les lieux, vers 9 heures, les pensionnaires assistaient, à cœur joie, à une séance de Mvett. Une activité, nous a-t-on renseigné, qui entre dans le chronogramme de travail de l'unité sociale et qui vise, selon la responsable de cette section, Natacha Ondo, à égayer les mamies et papys recueillis au Centre national de gérontologie-gériatrie (CNGG) de Melen.

C'est le genre d'activité culturelle, nous dit-on, très importante pour leur âge. Tout comme des activités aussi bien ludiques (jeux de cartes), récréatives (coloriage, danse, jardinage) qu'intellectuelles, qui ne sont pas à négliger pour cette tranche d'âge. Pour la responsable de la section animation du CNGG, la plupart des pensionnaires sont en pleine possession de leurs facultés intellectuelles, contre une infime partie atteinte



Photo : SNN

Une séquence de l'ambiance matinale : les pensionnaires du CNGG de Melen prenant part à une séance du Mvett.

de démence sénile. Ici, les journées commencent très tôt, entre 5 et 6 heures du matin, au rythme du "nursing". C'est-à-dire la séance entièrement réservée aux soins corporels que les infirmières dispensent à la vingtaine d'inter-

nés que compte la structure. Un passage obligé avant le petit-déjeuner de 7 heures. Les praticiennes se font très souvent aider par le personnel de la Main-d'œuvre non permanente (MONP), dans ces diffé-

rentes tâches quotidiennes. Le reste de la journée tient entre des séances de télévision et de repos pour ces seniors. L'ambiance paraît des plus conviviales. Un climat que tente de préserver à tout prix le personnel

d'encadrement et les infirmiers pour le moral du groupe, déjà fragilisé par le poids de l'âge et l'absence de liens affectifs avec les parents. Une ambiance bonne pour le moral, pour pallier, un tant soit peu, les difficultés

de fonctionnement du Centre : absence d'éducateurs et des spécialistes en gériatrie, réticence de certains personnels à venir servir au CNGG et, surtout, le caractère de plus en plus exigu de cette structure à vocation nationale. « Il n'y a que 40 lits pour une telle structure, c'est peu », s'est plaint un agent d'encadrement. Avant d'ajouter : « (...) Le décret qui crée le CNGG a prévu des services provinciaux, mais ces services ne sont pas encore opérationnels. »

Les personnels du CNGG déplorent, par ailleurs, la perte de valeurs de plus en plus observée dans la société gabonaise, à travers le nombre croissant de personnes qui viennent "abandonner" leurs géniteurs ou parents aux portes du CNGG, refusant de s'en occuper. Le cas de plusieurs pensionnaires qui s'y trouvent depuis belle lurette. A cela s'ajoute l'absence d'une réelle politique de prise en charge des personnes âgées indigentes dans notre pays.

Quelles politiques pour les vieux ?

Prissilia.M.MOUIY

Libreville/Gabon

LES personnes du troisième âge, fonctionnaires autrefois pour certains, pères et mères de famille pour d'autres, retiennent-ils l'attention dans notre pays ? Cette interrogation amène à se demander ce que prévoit l'État gabonais pour les personnes âgées, au regard des cas de plus en plus croissants d'abandons de ces compatriotes et de la situation du Centre national de gérontologie-gériatrie (CNGG) de Melen. L'unique dédié du Gabon, qui ne répond forcément pas aux attentes de son personnel, mais surtout le gouvernement ne s'intéresserait qu'à l'aspect sani-

taire des personnes âgées. Dans son Plan national de développement sanitaire 2017-2021, l'Etat gabonais, à travers le ministère de la Santé publique et de la Population prévoit la prise en charge adéquate des affections spécifiques du troisième âge. Ce projet prendrait exclusivement en charge la santé des personnes âgées.

« Dans son Plan national de développement, le ministère de la Santé ne prendra en compte que les problèmes de santé des personnes âgées. Notre rôle est de recenser les problèmes de santé que peuvent avoir les vieilles personnes, de mettre en place les objectifs de santé publique. Par exemple, d'ici à fin décembre 2021, au moins 95% de personnes âgées bénéficieront des soins préventifs sur les différents facteurs de



Photo : SNN

Dr Dieudonné Nkoghe, responsable des Programmes de santé au ministère de la Santé.

risques liés aux maladies cardiovasculaires et au diabète », a fait savoir le docteur Dieudonné Nkoghe,

chargé des Programmes de santé au ministère de la Santé et de la Population. Ce projet ne prend nulle-

ment en compte la formation d'un personnel spécialisé en gériatrie, contrairement à ce que

pourrait penser nombre de Gabonais. Le rôle du ministère de la Santé n'est pas spécifiquement de former des gériatres, même s'il prévoit des formations au sein de certaines institutions telle que l'Institut de formation et d'action sociale (INFAS).

Est-ce là, pour autant, une raison valable, pour les pouvoirs publics, pour ne pas se pencher sur la prise en charge de nos vieux ? Concernant le volet social des personnes âgées, nos tentatives du côté du ministère du Développement social et familial, de la Prévoyance sociale et de la Solidarité nationale, en vue d'obtenir des éclaircissements en lien avec ce dossier, sont malheureusement restées vaines.

Une vieillesse avec moins de tracasseries

L'option des assurances complémentaires pour les travailleurs

Frédéric Serge LONG

Libreville/Gabon

A voir, de nos jours, beaucoup de personnes du 3e âge terminer leur vie active dans le dénuement total, on arrive à se demander si quelque chose n'a pas bien marché. Certaines d'entre elles ont une existence à la limite de l'indigence, par-

venant difficilement à joindre les deux bouts. Pour les plus jeunes, encore en activité, la crainte des lendemains difficiles pousse parfois à envisager d'autres opportunités. Chose qu'on comprend d'ailleurs aisément. A la retraite, sur la base du principe de la mutualisation, le système de sécurité sociale obligatoire reverse aux travailleurs (fonctionnaires ou agents du secteur privé)

une rente viagère au 1/3 du salaire de base perçu durant la période d'activité. Face aux lenteurs administratives pour percevoir les sommes dues et le niveau élevé des charges qui, elles, ne cessent de grimper, les retraités avouent leur désarroi et leur incapacité à s'en sortir. Du coup, les assurances complémentaires, encore appelées assurances-vie,

retraite complémentaire ou encore retraite-épargne, apparaissent comme l'alternative à une fin de carrière professionnelle paisible, loin de la précarité. Ce système ajoute, jusqu'au décès de l'individu, un 1/3 supplémentaire à la rente versée par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), par exemple. Malheureusement, une enquête menée au sein de la

plupart des maisons d'assurance installées à Libreville, démontre qu'une très faible proportion de Gabonais effectuent cette démarche personnelle, soit par ignorance, soit par mauvaise interprétation des communications faites à ce sujet. Encore naissante en Afrique subsaharienne, l'assurance complémentaire constitue un revenu en plus, utile et non négli-

geable. Certaines entreprises, ayant constaté l'insuffisance des rentes du régime de base, ont déjà commencé à la souscrire pour garantir une retraite digne à leurs employés. Les réformes à venir du Code de sécurité sociale envisagent également les choses dans ce sens : le nouveau texte envisage de rendre la retraite complémentaire obligatoire pour tout le monde.